



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article2499>

Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) : Déclaration

- Z - Archives - Présidentielle juillet 2009 - Réactions -



Date de mise en ligne : mardi 28 juillet 2009

Union des Forces de Progrès

La Commission Nationale des Droits de l'Homme, après avoir pris connaissance du communiqué lu, le 23 juillet 2009, par M. le Président du Conseil Constitutionnel validant les résultats des élections présidentielles organisées le 18 juillet 2009, prend acte de l'arrêté du Conseil. Elle considère, conformément à la loi, la décision définitive excluant tout recours.

En conséquence, la CNDH appelle toutes les parties au scrutin du 18 juillet à concourir à la préservation de la paix civile et au renforcement de la concorde nationale par le retour en Mauritanie à une vie politique normalisée.

Elle rappelle, en outre, à M. le Président de la République élu la nécessité, conformément à ses propres engagements et à l'intérêt supérieur du pays, d'être « le Président de tous les mauritaniens », un président ouvert au dialogue avec tous ;

Légitimement soucieux d'assumer ses prérogatives et responsabilités, mais, soucieux également de respecter les droits de l'opposition légale et de protéger les libertés et droits fondamentaux de l'ensemble des citoyens et de promouvoir l'égalité entre eux.

La CNDH appelle en particulier le Président élu à la poursuite, en partenariat avec la Commission et les ONG des Droits de l'Homme pertinentes de l'application des décisions consensuelles prises dans le sens du renforcement de l'Unité nationale (retour des déportés et règlement du passif humanitaire) ainsi que l'éradication des pratiques esclavagistes et de leurs séquelles.

La Commission souhaite la libéralisation de l'espace audio visuel et l'accès pluraliste et contradictoire de tous aux médias publics. La Commission, en tant qu'Institution Nationale d'alerte et de Conseils des pouvoirs publics renouvelle son engagement de poursuivre en toute indépendance et neutralité les rôles qui lui sont dévolus par ses textes fondateurs.

Nouakchott, le 25 juillet 2009

Le Bureau de la CNDH